

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni, salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Madame Delphine HARTMANN

Date de convocation : Mercredi 29 mars 2023

Avant de procéder à l'appel des membres, Madame le Maire accueille Lucette BEJUIT, membre de la liste « Dolomieu 2020 », appelée à siéger au Conseil municipal, en raison de la démission de Monsieur Eric FERNANDEZ, le 9 mars 2023.

*Mme BEJUIT prend la parole pour se présenter à l'assemblée. Elle apprécie d'avoir l'opportunité de participer à la vie communale à laquelle elle s'est toujours intéressée.*

Etaient présents : Chrystelle SAUBIN, Luc BLANCHET, Aurélie CHARREL, Catherine PORLAN (Adjoint), Claude MOUNIER, Séverine AMANN, Angélique VIDEAU, Jérôme SPRIET (arrivé à 20h50) (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Karine ROVIRA, Jean-Claude LABROSSE, Jean-Paul BONNETAIN, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, Thierry LACROIX, Brigitte VILLEREZ, Lucette BEJUIT.

Etaient absentes et excusées : Noémie FRANHELLIN, Nathalie ALBERT.

Etaient absents et ayant donné pouvoir : Rémy CHAVANON à Jean-Michel ALLAGNAT, Joseph SINEYEN à Claude MOUNIER, Jérôme SPRIET à Catherine PORLAN jusqu'à 20h50.

Secrétaire de séance : Luc BLANCHET

Les membres présents étant au nombre de 18 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 23 Conseillers en exercice, le quorum est atteint.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février 2023
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

## DELIBERATIONS

- I. COMMISSIONS MUNICIPALES
  - Intégration d'un nouvel élu
- II. FINANCES
  - Approbation du compte de gestion 2022
  - Approbation du compte administratif 2022
  - Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
  - Décision modificative budgétaire n°2023-1-budget général
  - Attribution de subventions aux associations
- III. RESSOURCES HUMAINES
  - Création et suppression d'emplois permanents
- IV. OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL
  - Installation d'un relais de radiotéléphonie SFR

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Bilan de la cérémonie des vœux à la population
- Point sur les travaux des commissions municipales
- Information sur les commissions communautaires
- Questions diverses

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 13/02/2023**

Le Conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 13 février 2023.

#### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire donne connaissance :

- de la liste des biens en cours de cession sur lesquels la Commune a renoncé à exercer le droit de préemption urbain depuis la dernière réunion du Conseil municipal ;
- des fiches de travaux modificatives relatives à l'opération de réhabilitation de la maison Couthon et de l'ancienne mairie :
  - FTM 85, lot 5, entreprise DIC, fourniture et pose de 6 trappes pour 2100 € HT,
  - FTM 90, lot 2, entreprise FUZIER-LAMBERT, gros œuvre, reprise d'une partie de mur écroulé dans les combles et modification des marches extérieures côté cour (angle de la salle polyvalente, école) pour 5350 € HT.

#### **Délibération n°20230404-16 - Installation d'un nouveau membre dans les commissions municipales**

Suite à l'installation de Mme Lucette BEJUIT au sein du Conseil municipal en début de séance, Madame le Maire propose, conformément à la demande de l'intéressée, d'intégrer Mme Lucette BEJUIT dans la commission « Environnement, communication, handicaps, culture ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'intégration de Mme Lucette BEJUIT dans la commission municipale « Environnement, communication, handicaps, culture » ;
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération n°20230404-17-Approbation du compte de gestion 2022- Budget général
--

Madame l'Adjointe aux Finances propose d'approuver le compte de gestion exposé ci-dessous, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, Madame le Maire :

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	- 57 751.70 €	367 793.83 €	- 27 215.04 €	- 84 966.74 €
FONCTIONNEMENT	367 793.83 €		360 956.90 €	360 956.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier municipal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°20230404-18-Approbation du compte administratif 2022- Budget général
---

Madame l'Adjointe aux Finances présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2022 arrêté comme suit :

2022	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses (a) ou déficit	Recettes (b) ou excédent	Dépenses (c) ou déficit	Recettes (d) ou excédent
Opérations de l'exercice	1 586 787.17 €	1 947 744.07 €	1 514 017,50 €	1 486 802,46 €
Résultats définitifs de l'exercice (b-a) et (d-c)		360 956.90 €		- 27 215,04 €
Résultats reportés		- €		- 57 751,70 €
Résultats cumulés		360 956.90 €		- 84 966,74 €
RESULTATS définitifs à la clôture de l'exercice		360 956.90 €		- 84 966,74 €
Restes à réaliser de l'exercice 2022	- €	- €	1 406 819 €	778 067 €

(Sortie de Madame le Maire)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°20230404-19- Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
---

Le Conseil municipal a adopté le 13 février 2023 par la délibération n° 20230213-02 la reprise anticipée du résultat d'exploitation excédentaire prévisionnel de l'exercice 2022 d'un montant de 360 956.90 euros pour l'affecter en totalité en recette d'investissement au compte 1068-excédents capitalisés.

Au vu du compte administratif et du compte de gestion dressés pour l'exercice 2022, il s'avère que le résultat d'exploitation prévisionnel est identique au résultat définitif.

Madame l'Adjointe aux Finances propose en conséquence d'affecter au budget primitif 2023 le résultat définitif d'exploitation excédentaire de l'exercice 2022 d'un montant de 360 956.90 euros.

- en recette d'investissement, au compte 1068 - excédents capitalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2023 le résultat définitif d'exploitation excédentaire de l'exercice 2022 d'un montant de 360 956.90 euros en recette d'investissement, au compte 1068 - excédents capitalisés.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 20230404-20 : Décision modificative budgétaire n°2023-01-Budget général
---

Mme l'Adjointe aux Finances propose au Conseil municipal d'approuver les modifications budgétaires listées ci-dessous, afin d'ajuster les variations de dépenses et de recettes constatées depuis le vote du budget primitif 2023 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
D-2313-115 : Aménagement maison Chevrolet	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>50 000,00 €</b>		<b>50 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°2023-01,
- **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.
-

## Délibération n°20230404-21- Attribution de subventions aux associations

Sur avis de la Commission Vie associative réunie le 22 mars 2023, Madame l'Adjointe aux Finances propose d'attribuer une subvention communale aux associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>PROPOSITION 2023</b>
<b>CULTUREL</b>	
APEL associations parents d'élèves	3 000 €
GHCD - GROUPE HSITORIQUE DOLOMOIS	1 000 €
COMITE DE JUMELAGE AGORDO	1 500 €
SOU DES ECOLES	4 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 700 €</b>
<b>LOISIRS</b>	
ACCA	400 €
COMITE DES FETES	6 000 €
JIP (jachères/ insectes pollinisateurs / jardins partagé)	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>
<b>SOCIAL</b>	
ADMR	1 200 €
CLOS DU CHAT	500 €
GHOST RIDER (RALLYE 4 L TROPHY)-pour mémoire	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 950 €</b>
<b>SPORTS</b>	
BALADE DOLOMOISE	500 €
BCFD - BASKET FAVERGE DOLOMIEU	4 000 €
JMG Country	300 €
TENNIS CLUB	2 500 €
TERPSICHOR Danse	300 €
UCD - UNION CYCLISTE DOLOMOISE	500 €
USD - UNION SPORTIVE DOLOMOISE	4 000 €
YOGA	650 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 750 €</b>
<b>EXTERIEURS</b>	
JSP - JEUNE SAPEUR POMPIER ST CHEF	350 €
BATTERIE FANFARE VEYRINS	250 €

<b>ASSOCIATIONS</b>	PROPOSITION 2023
MAISON DES PRATIQUES MUSICALES VEYINS	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 400 €</b>

*Lucette BEJUIT demande pourquoi est attribuée une subvention aussi importante de 6000 euros au Comité des fêtes.*

*Chrystelle SAUBIN précise qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour acquérir du nouveau matériel destiné à être prêter aux Dolomois.*

*Monique MARIE demande à quoi correspond la demande de subvention faite par mail figurant dans le tableau de la Commission.*

*Chrystelle SAUBIN indique qu'il s'agit d'une demande déposée pour organiser une expédition au Népal, cependant la subvention n'est pas encore attribuée car le dossier n'est pas complet.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** (les Conseillers municipaux siégeant au Conseil d'administration des associations bénéficiaires, soit Catherine PORLAN, Aurélie CHARREL, Angélique VIDEAU, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, n'ayant pas participé au vote) :

- **ATTRIBUE** une subvention aux associations listées ci-dessus.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°20230404-22- Création et suppression d'emplois permanents

VU le Code général de la fonction publique ;

VU l'avis favorable du Comité technique du CDG 38 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'évolution des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer et de supprimer des emplois permanents ;

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- La création d'un poste d'adjoint d'animation territorial (temps de travail hebdomadaire annualisé de 7h45) en vue du recrutement d'un agent d'animation périscolaire ;
- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, justifiée par l'actualisation de l'organisation du temps de travail d'un agent sur ce cadre d'emploi. Elle implique en conséquence la suppression des postes suivants, occupés par l'agent :

- Du poste d'adjoint territorial d'animation créé sur la base d'un temps de travail hebdomadaire annualisé de 5h30 ;
- Du poste d'adjoint administratif territorial créé sur la base d'un temps de travail hebdomadaire 29h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **AL'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** les créations et suppressions de postes dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- **DIT** que ces créations et suppressions de postes prendront effet à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.
- **AUTORISE** le Maire à modifier en conséquence le tableau des emplois, dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération n°20230404-23- Installation d'un relais de radiotéléphonie SFR

Madame le Maire informe l'Assemblée que pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, SFR doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications, sur le secteur de la commune de Dolomieu (Bordenoud).

Ces dispositions d'antennes et d'équipements techniques sont les suivantes :

- Un pylône d'une hauteur de trente (30) mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ;
- Un local technique et / ou des armoires techniques (et le cas échéant des dispositifs de climatisation).

L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture du réseau ainsi que le déploiement de la 5G.

La convention à établir dans ce sens entre la commune de Dolomieu et SFR comprend les principaux éléments suivants :

- Mise à disposition par la commune d'un emplacement d'environ 50 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section A n° 1278 sur la commune de Dolomieu (lieu-dit Bordenoud) ;
- Durée de la mise à disposition : 12 années, tacitement reconduite par périodes successives de 12 années ;
- Loyer : 5 000,00 € H.T. par an (avec revalorisation annuelle du loyer de 0,5 % pendant toute la durée de la mise à disposition).

*Jean-Paul BONNETAIN demande si l'antenne pourra bénéficier à d'autres opérateurs.*

*Catherine PORLAN confirme que l'équipement peut effectivement accueillir un ou plusieurs autres prestataires.*

*Madame le Maire annonce que les travaux seront réalisés en 2024.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la société SFR dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

- **Bilan financier des vœux à la population**

*Madame le Maire présente le bilan financier de la cérémonie des vœux qui a réuni près de 300 personnes.*

Prestataire	objet	Montant TTC
REGAL St Clair de la Tour	alimentaire pour 280 p	2 094,40 €
REGAL St Clair de la Tour	personnel 3 x 2h	208,80 €
SEFA Dolomieu	jus de fruits, oasis, chipster crème cassis, eaux	90,69 €
Traiteur BOUVARD, Dolomieu	saucissons 5kg	148,43 €
Boulangerie FOURRIER, Dolomieu	10 brioches des rois	134,10
Le Vin en 3D Ste Anne s/Gervonde	Vins blancs et rouge 24+24 Mousseux (36)	400,46 €
Les Bandits Manchots	Animation	3270,50
GIFI	serviettes/sets table	46,84 €
Dauphiné Fleurs	Plantes	287,10 €
Centrakor	Guirlandes	11,97 €
NUMERIP	130 impression invitations	60,84 €
TOTAL		6 754,13 €

*La plupart des participants ont apprécié la première partie de l'animation portant sur l'activité municipale ainsi que l'intervention du Conseil municipal des Jeunes.*

*Jean-Michel ALLAGNAT a aimé le début de la cérémonie mais a trouvé que la fin du spectacle de la compagnie BANDITS MANCHOTS était inappropriée.*

*Sylvie COSTA ajoute que certaines personnes auraient préféré une présentation plus générale des Conseillers afin de pouvoir mettre un nom sur un visage.*

*Jean-Paul BONNETAIN indique que la présentation du bilan était intéressante et dynamique. Cependant, la partie spectacle était moins convaincante d'autant que sa durée était longue et a diminué le temps d'échanges entre les personnes de l'assistance.*

*Lucette BEJUIT partage l'avis de Sylvie COSTA et regrette également que le recensement de la population 2023 ait juste été mentionné.*

*Jean-Paul BONNETAIN demande si les résultats du recensement sont déjà connus et si la Commune dépasse les 3500 habitants.*

*Madame le Maire précise que les résultats définitifs seront livrés dans deux ans. Toutefois, il semble que la Commune demeurera dans la strate de population actuelle avec une légère baisse.*

*Lucette BEJUIT ajoute que les habitants ont répondu à l'enquête pour moitié sur internet. Concernant l'autre moitié, il a été très difficile pour les agents recenseurs de récupérer les questionnaires complétés, directement auprès des personnes (absence de sonnette, de nom sur les boîtes aux lettres, résidents absents dans la journée).*

- **Charte du Conseiller municipal**

*Madame le Maire précise que les élus ayant intégré en cours de mandat le Conseil municipal sont invités à signer la Charte du conseiller municipal 2020-2026.*

- **Communauté de communes des Vals du Dauphiné**

*(Arrivée de Jérôme SPRIET)*

*La Communauté de communes a élu un nouveau président. Il est proposé aux Conseillers municipaux des communes membres d'intégrer les commissions communautaires. Pour Dolomieu, il convient de désigner un volontaire par commission.*

*Un appel à candidatures est lancé. Madame le Maire note que plusieurs Conseillers souhaitent s'inscrire à la même commission, elle les contactera individuellement pour arbitrage.*

*Jean-Paul BONNETAIN souligne que les commissions se réunissent chaque mois.*

- **Point sur les commissions municipales**

→ **Commission travaux (présentation de Luc BLANCHET)**

*La pose de l'enrobé de la route de Bordenoud sera réalisé entre le 14 et le 18 avril 2023. L'inauguration est prévue provisoirement pour juin 2023.*

*La Commune a reçu le rapport du sondage des sols des terrains d'implantation du Pôle santé, enfance et jeunesse : l'analyse du terrain démontre qu'il faut s'orienter vers la construction d'une structure légère.*

*Le programmiste doit établir un calendrier détaillé sur 3 ans. Le projet devrait être livré en 2026.*

*La réfection d'une dizaine de chemins ruraux est programmée cette année : le chemin du puits est à reporter sur 2024.*

*Les travaux de réfection de la toiture de l'école primaire démarrent le 21 juin 2023 et seront achevés avant le 4 septembre 2023.*

*Les sondages des terrains en vue du permis d'aménager du quartier de l'ancienne Poste ont été effectués.*

*Une réunion de recadrage de la maîtrise d'œuvre a été organisée pour le chantier de la future médiathèque. Des difficultés ont été rencontrées avec certaines entreprises sur la tenue des délais d'exécution des travaux.*

*Thierry LACROIX : demande pourquoi le mur de la médiathèque a été cassé.  
Luc BLANCHET précise qu'il a fallu refaire le soubassement du pisé à la chaux.*

→ Commission des Finances/Vie économique et associative (présentation de Chrystelle SAUBIN)

*Chrystelle SABIN informe que la vente de la SITEX a été reportée en raison d'analyses complémentaires de sol (pollution du sol) à effectuer.*

*Elle note que c'est bien la société ARCADE qui souhaite s'installer dans la zone de la Bourgère pour ouvrir un garage motos, et non le garage CHENU.*

*Le Forum des associations se tiendra le 2 septembre 2023.*

*Thierry LACROIX indique que la Société d'assainissement située en face du pôle médical demande la suppression d'une place de parking pour faciliter la manœuvre de ses camions dans la zone de la Bourgère.*

*Il convient de transmettre cette demande à la Communauté de Communes compétente en la matière de gestion de la zone artisanale.*

*La société a également demandé à l'ancien propriétaire de la parcelle l'enlèvement des citernes abandonnées.*

→ Commission des affaires scolaires (présentation d'Aurélien CHARREL)

*Des travaux d'entretien des équipements ont été réalisés à l'école maternelle (cabanes+dortoirs).*

*L'école maternelle accueillera une illustratrice, le vernissage est prévu Jeudi 27 avril 2023*

*Une rencontre est prévue pour informer les directrices et les parents d'élèves portant sur le chantier de réfection de la toiture de l'école élémentaire.*

*Le Challenge mobilité scolaire se tiendra tous les vendredis du 25 avril au 12 mai 2023, avec la mise en place de pédibus pour emmener les enfants à l'école. La Municipalité a sollicité l'association LA BALADE DOLOMOISE pour participer à cette action qui aura lieu uniquement le matin, en accord avec la Directrice.*

*Concernant le Pôle santé, enfance et jeunesse, une réunion s'est tenue avec le programmiste et les professionnels de santé pour ajuster le projet à leurs besoins.  
Une réunion d'information sera organisée pour le Conseil municipal le 2 mai 2023.*

*Le Conseil municipal des Jeunes se réunit Samedi 22 avril 2023 pour poursuivre un projet de rencontres intergénérationnelles et rencontrer le Comité de jumelage.*

*La Société d'agriculture organisera sur notre Commune la Journée de l'Agriculture le 9 septembre 2023.*

*La partie festive de l'événement sera préparée par le Comité des fêtes.*

→ Commission culture (présentation d'Angélique VIDEAU)

*Une exposition de photographies réalisées par un artiste autiste se tient à compter du 29 mars 2023 dans le hall de la mairie.*

*Un auteur intervient le 7 avril 2023 dans les deux écoles de Dolomieu privée et publique pour accomplir un travail d'écriture avec les élèves.*

*Les Conseillers municipaux sont invités à l'inauguration du graffito et du repas dansant le 29 avril 2023.*

*Monique MARIE indique que le réseau des médiathèques ne » joue pas le jeu ». Des livres sont jetés directement à la déchetterie. Elle demande que les livres soient redistribués et non jetés.*

*Jérôme SPRIET fait un point sur la Cérémonie du 8 mai 2023 et la Fête du Village du Samedi 8 juillet.*

*Il indique pour information qu'une visite de contrôle de l'église avec l'équipe des pompiers a été organisée.*

→ CCAS (présentation de Séverine AMANN)

*Le repas des aînés se tiendra le Dimanche 8 octobre 2023.*

*Une Conférence territoriale sur la santé mentale se tiendra le 31 mai 2023 à Dolomieu à 18h00. Plusieurs rencontres sur ce thème sont prévues.*

*Installation d'une machine à laver chez une personne en difficulté avec l'aide financière de la Paroisse Sainte-Anne.*

*Le Logement d'urgence est occupé actuellement.*

→ Commission Environnement (présentation de Cathy PORLAN)

*La journée eco-citoyenne s'est déroulée dans de bonnes conditions et a été appréciée par les volontaires.*

*La Tranche 4 de rénovation de l'éclairage public commencera bien en 2023.*

*Monique MARIE demande si avant de faucher les abords des routes, il est possible de demander le ramassage des déchets.*

→ Prochain conseil municipal le 09/05/2023

- A noter : le Foyer des jeunes organise une pièce de théâtre, « Réveillon à la morgue » Samedi 8 avril 2023 à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.